FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION
DE MAINE ET LOIRE

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

Refus de titularisation

◆ **Joindre à cet imprimé un rapport motivant le refus de titularisation.**

◆ **Pour mémoire, l'arrêté de refus de titularisation doit être soumis à la formalité de la communication préalable du dossier et doit être motivé.**

- ☞ CAA Nancy 98NC02546 du 16/05/02 / M. Huchon
- ☞ CAA Bordeaux 99BX01111 du 19/12/02 / M. Bolz c/communes de Latresne

Collectivité : _____

Agent concerné :

Nom Prénom : .....

Grade : .....

Période du stage initial : du …….. au ……..

Période(s) de prorogation éventuelle(s) : du …….. au ……..

Refus de titularisation le : ……..

**** Joindre à cet imprimé un rapport motivant le refus de titularisation.***

Fait le : _____

Signature du représentant de la collectivité.

Le Centre de Gestion n'établit pas les arrêtés de refus de titularisation.